

DÉPARTEMENT	République Française
De l'YONNE	<h2 style="margin: 0;">Commune du Val d'Ocre - 89110</h2> <h3 style="margin: 0;">Conseil municipal du 18 novembre 2024</h3>
Membres en exercice 18	L'an deux-mille-vingt-quatre, le 18 novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Aubin-Château-Neuf, commune nouvelle du Val d'Ocre, sous la présidence de Bernard Curnier maire du Val d'Ocre.
Présents 11	Sont présent.e.s : Aurélie Busset, Marie-Agnès Corbin, Bernard Curnier, Karen Delin, Bernard Duval, Patricia Guttadoro, Aurélie Jaluzot, Jean-Claude Pokrywa, Françoise Richez, Stéphane Rouet, Fabrice Salin.
Votants 13	Représentés : Patrice Lagrange (par F. Richez), Jean-Hugues Motard (S. Rouet). Non représenté.e.s : Michel Fonfria, Aurore Luquin, Pascal Robelot, Laurence Terraz, Micheline Veillard.

Désignation du secrétaire de séance : Karen Delin

Le maire demande au conseil l'autorisation de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Fusion des points 9 et 10, concernant le renommage des deux Grandes Rues.
- Ajout en point 10 : motion de soutien du conseil municipal du Val d'Ocre relative à la situation financière du département et des collectivités de l'Yonne.
- Précision sur le transfert de la compétence assainissement et la mise en place d'une période transitoire pendant l'année 2025.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 septembre 2024

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

2. Budget assainissement : passage en non-valeur de 947,93 €

À la demande du Trésor public, la somme de 947,93€ doit être passée en non-valeur. Soit 27 écritures.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

3. Abrogation des concessions perpétuelles dans les deux cimetières de la commune

Depuis 1996, les communes ne sont plus dans l'obligation de proposer des concessions perpétuelles. Afin qu'aucune ambiguïté ne perdure, le maire propose au Conseil de limiter les durées de concession à un maximum de 50 ans et rappelle la tarification pour les deux cimetières.

Ainsi, la commune nouvelle du Val d'Ocre proposera trois durées de concession dans les deux cimetières (St-Martin-sur-Ocre et St-Aubin-Château-Neuf), à savoir 10 ans, 30 ans et 50 ans.

Rappel des tarifs en vigueur :

	Cimetière St Aubin et St Martin	Cimetière St Aubin et St Martin	Cimetière St Aubin et St Martin	Cimetière St Martin
Durée	Concession 2m ²	Concession 4m ²	Cavurne 1m ²	Jardin du souvenir
10 ans	100 €	200 €	80 €	Gratuit
30 ans	300 €	600 €	150 €	
50 ans	750 €	1 500 €	375 €	

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

4. Vente d'un pavillon Domanys

Le code de la construction impose, pour chaque vente de logement à loyer modéré, d'obtenir l'avis du Conseil municipal qui doit donner son accord à Domanys pour la vente d'un bien situé au 41 rue Chaude au Val d'Ocre (89110).

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

5. Création d'un code service assujettissement à la TVA

Le Trésor public nous demande, conformément à l'article 260-2 du code général des Impôts, de procéder à la création d'un code assujettissement à la TVA, dans le cadre de la location des locaux nus à usage professionnel d'activité des infirmières.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

6. Remplacement d'un agent communal dans le cadre d'un congé maternité

Le départ en congé maternité d'un membre de l'équipe administrative de la commune nécessite un remplacement.

Le maire demande donc au Conseil d'approuver un recrutement pour le remplacement partiel d'une adjointe administrative :

- durée hebdomadaire de 18h
- contrat à durée déterminée du 6 janvier 2025 au 30 septembre 2025.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

7. Surcharge d'activité en fin d'année

Afin de préparer et d'anticiper la clôture de l'exercice 2024 (transfert d'activité de l'assainissement et formation de l'agent dans le cadre du remplacement du congé maternité), le maire demande au Conseil d'approuver le recrutement d'un contrat à durée déterminée pour surcroit d'activité :

- durée hebdomadaire de 23h.
- contrat du 2 au 20 décembre 2024.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

8. Budget principal : décision modificative (3 000€)

Le recrutement d'un contrat à durée déterminée sur la période du 2 au 20 décembre 2024 nécessite une demande modificative budgétaire.

Le maire demande l'autorisation au Conseil de procéder à une décision modificative comme suit :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
18/11/2024	60632-	Fournitures de petit	-3 000.00	/ /	-		0.00
18/11/2024	64131-	Rémunérations	3 000.00	/ /	-		0.00
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

9. Modification de la dénomination de la Grande Rue à St-Aubin-Château-Neuf (commune déléguée) et de la Grande Rue à Jeully (commune déléguée de St-Martin-sur-Ocre)

Avec la création de la commune nouvelle du Val d'Ocre en 2016, deux rues sont nommées de façon identique. Cette ambiguïté entraîne certaines difficultés récurrentes (livraisons par exemple). De plus, dans le cadre de la loi du 21 février 2022 dite « loi 3DS » (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification), les communes doivent clarifier les adresses et les noms des voies.

Le maire propose au Conseil de modifier comme suit l'intitulé des deux Grandes Rues :

- à St-Aubin-Château-Neuf, la « Grande Rue » devient « Grande Rue de St-Aubin »
- à St-Martin-sur-Ocre/Jeully, la « Grande Rue » devient « Grande Rue de Jeully »

Une information sera faite aux habitants de ces deux voies et les plaques de rue seront modifiées.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

10. Motion proposée par le CD89 relative à la situation financière du département et des collectivités de l'Yonne.

« Le Conseil départemental, collectivité en charge de l'action sociale et des solidarités territoriales, agit dans une logique de proximité, pour soutenir les habitants de l'Yonne, ainsi que les projets des communes et des intercommunalités. [...]

Personnes fragilisées, âgées ou handicapées, collèges, route départementales, service d'incendie et de secours, ou encore aides à la formation avec obligation d'engagement pour les futurs professionnels de santé : avec un budget de 500 millions € en fonctionnement et en investissement, le département de l'Yonne intervient dans de nombreux champs du quotidien, y compris dans les périmètres parfois éloignés des missions qui lui reviennent ».

La situation financière des collectivités territoriales et du département de l'Yonne en particulier, contraint celui-ci à demander à l'État des garanties et de nouvelles propositions sur les recettes allouées aujourd'hui et demain. Ceci souligne l'impératif d'une concertation effective et collective avec tous les échelons des collectivités.

Le maire propose donc au conseil de soutenir cette motion.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

11. Transfert de la compétence communale de l'assainissement collectif auprès de la Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne (CCAB)

La compétence « assainissement collectif » est donc transférée à la CCAB à partir du 1^{er} janvier 2025. Ce transfert de compétence est acté par l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2024 (n°PREF/DCL/BCL/2024/1044).

Cependant, une période transitoire est nécessaire durant l'année 2025.

Pour ce faire, la commune du Val d'Ocre, doit solliciter auprès de la CCAB, la mise en œuvre d'une délégation de compétence pendant cette phase transitoire.

Les modalités de cette compétence seront finalisées lors d'une réunion de travail le 26 novembre 2024.

Le maire demande donc au Conseil l'autorisation de demander à la CCAB la délégation de compétence « assainissement collectif » durant l'année 2025.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

Questions diverses et informations

- MAM

Mme Delin informe le Conseil que, suite au départ de deux assistantes maternelles, une assemblée générale mixte de la MAM est convoquée le lundi 2 décembre 2024.

- Citystade

Le projet d'un parc multisports (city stade) sur l'emplacement de l'ancien tennis avance. Une présentation plus complète sera faite au Conseil en début d'année 2025.

- Rue de Belleville

Voilà quelques mois, la circulation dans la rue de Belleville a été mise en sens unique (du bas vers le haut). Cette période de test a fortement amélioré la sécurité de la circulation sur cet axe routier. Un arrêté entérinant cette décision sera pris.

- Travaux en cours, eaux pluviales, voirie

Stéphane Rouet informe le Conseil que les travaux de réfection de la chaussée du chemin de la Croix à Sur-Ocre ont débuté.

Par ailleurs, avant la fin d'année, deux chantiers seront lancés :

- Reprofilage des fossés et arasement des bas-côtés sur 2,5 km dans la Rue Chaude.

Cette intervention s'intègre dans un chantier plus large de traitement des eaux pluviales dans la commune. Ces interventions se poursuivront en 2025.

- Rétrécissement de la chaussée, aux trois entrées de la commune (RD 219 et RD 955).

- Repas communal et vœux du maire :

- repas communal : dimanche 8 décembre à 12h
- galette et vœux du maire : dimanche 26 janvier à 15h.

- Dé provisionnement du cuivre

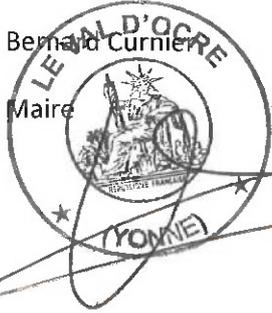
Le déploiement de la fibre étant effectif, de nombreux habitants nous interrogent sur le calendrier de la fin de l'ancienne technologie de téléphonie et d'internet, autrement dit le cuivre.

Un article donnant plus de détail paraîtra dans le prochain *Fil de l'Ocre* (janvier 2025).

En attendant, et en s'appuyant sur les informations diffusées par l'opérateur historique, le maire indique que la technologie actuelle dite « cuivre » restera opérationnelle au Val d'Ocre au moins jusqu'en fin d'année 2027.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traité, la séance se termine à 20h20.

Après la fin de la séance, un échange a été initié avec Mme Geneviève Perret, nouvelle habitante de la commune et présente lors de cette séance du conseil municipal.



Bernard Curmier

Maire